

# Le domicile ou la maison de repos, question d'argent

**SOCIAL** Une tentative pour objectiver les coûts du vieillissement de la population

- ▶ Non, le maintien à domicile n'est pas forcément moins cher que la maison de repos !
- ▶ La Fédération des maisons de repos établit un modèle de calcul des coûts.
- ▶ Une aide à la décision pour les familles et les politiques.

Rester à la maison ou choisir la maison de repos ? Tenter la résidence-service ou opter pour la télésurveillance à domicile ? Ces questions hantent des milliers de personnes âgées ainsi que leurs familles. Elles interpellent aussi ceux qui nous gouvernent : le vieillissement de la population aura un impact considérable sur les finances publiques. Il soulève aussi la question douloureuse des moyens dont disposent les aînés pour organiser une fin de vie dans la dignité et fidèle à leurs aspirations personnelles.

Citoyens, institutions ou administrations mais aussi décideurs politiques : personne ne disposait d'une base de données exhaustive pour apprécier au plus juste le coût des différents parcours envisageables, du maintien à domicile jusqu'à la prise en charge intégrale. Même si, dans une matière aussi sensible, l'argent n'est évidemment pas la seule variable à prendre en compte. Chaque parcours de vie est particulier et mérite une réponse individualisée.

« Mais il était temps de mettre en place un outil performant qui permette à chacun de prendre des décisions éclairées », explique Vincent Frédérick, le secrétaire général de Femarbel, la fédération des maisons de repos qui regroupe 62 % des lits « troisième âge » à Bruxelles et 48 % en Wallonie, surtout dans le secteur privé, mais pas uniquement. « Nous ne sommes pas là pour dresser un plaidoyer en faveur d'une solution ou d'une autre, ajoute-t-il. Mais avec notre modèle, nous pouvons aider à poser des choix pertinents dès à présent, et aussi à plus long terme. »

« L'analyse réalisée par les pouvoirs publics qui investissent mérite d'être affinée » PHILIPPE DEFEYT

Face à une population vieillissante mais indépendante plus longtemps qu'autrefois, le défi à relever est d'abord une affaire de gros sous. Première question : les personnes âgées disposeront-elles des moyens financiers qui leur permettront de s'offrir des services toujours plus performants, mais très onéreux ? Aujourd'hui déjà, les souhaits des aînés se heurtent souvent aux réalités du niveau des pensions. Deuxième interrogation : quels budgets les gouvernements sont-ils prêts à dégager pour financer les besoins d'un public qui s'élargit d'année en année ?

L'économiste Philippe Defeyt, qui apporte sa caution scientifique à la démarche de Femarbel, résume le problème : « La dimension financière est double. C'est d'abord la question du coût pour les individus et les pouvoirs publics, qui sont très variables. Mais nous sommes aussi confrontés aux limites financières dont disposent par exemple les services d'aides familiales ou les institutions pour l'hébergement. Leur offre est souvent limitée faute de budgets. »

Femarbel a réalisé un incroyable travail de fourmi, inédit selon ses responsables. Elle a rassemblé en un lieu unique toutes les données utiles liées à l'âge, la situation familiale, l'état de santé, le besoin en service de proximité, le soutien des proches, les soins médicaux indispensables, l'état de dépendance, le domicile... Sans oublier une nomenclature technique et opaque pour le degré de handicap, l'intervention d'une infirmière ou d'un kiné, le niveau de prise en

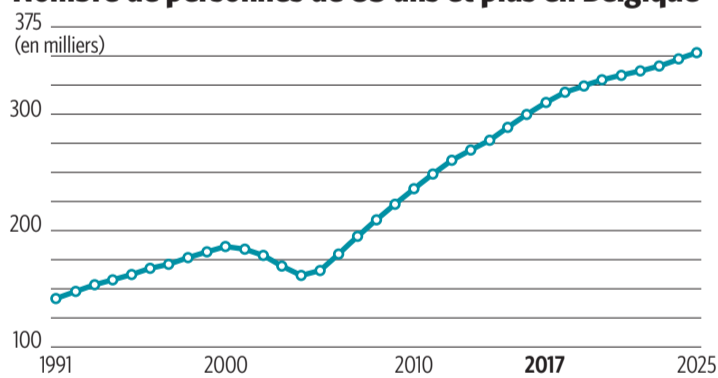


charge, les frais médicaux...

Le modèle théorique peut digérer en quelques secondes tous les cas individuels qui lui sont soumis et produire deux résultats déterminants : une étude comparative des différents parcours qui s'offrent à un individu et les coûts inhérents à chacun d'entre eux. Un soutien précieux à la décision individuelle (quelle formule me convient ?) et collective : les coûts liés au vieillissement restent partiellement pris en charge par les personnes âgées, mais concernent aussi les Régions et le fédéral. Dans des proportions très variables : le placement en maison de repos coûte cher à la Région, des soins médicaux et infirmiers à la maison grèveront les finances fédérales.

« Selon un lieu commun bien établi, le maintien à domicile serait moins onéreux que le placement en maison de repos et de soins, détaille Philippe Defeyt. Or ce n'est pas toujours vrai. En fonction des parcours personnels, on peut identifier de nombreux points de rupture qui prouvent que le contraire existe également. L'analyse réalisée par les pouvoirs publics en vue de leurs inves-

## Nombre de personnes de 85 ans et plus en Belgique



tissements mérite donc d'être affinée. »

Aujourd'hui, chacun peut retracer sa carrière professionnelle et connaître le montant de sa pension d'un simple clic sur internet. Avec l'outil développé par la Fédération des maisons de repos, la tentation est grande de se précipiter sur un écran pour disposer d'une étude comparative des scénarios possibles pour ses vieux jours ou ceux de ses proches. On n'en est pas là. La matière

est terriblement technique et impose une maîtrise des normes, des critères ou des nomenclatures administratives. A terme toutefois, le modèle pourrait être mis à la disposition des mutuelles ou des CPAS qui pourraient alors répondre aux demandes individuelles, chaque cas étant évidemment unique. ■

ERIC DEFFEYT

Renseignements : www.femarbel.be

## cas pratique Le parcours coûteux de Louissette

Voici l'histoire imaginaire et en quatre épisodes de Louissette, une habitante du Brabant wallon. Toute ressemblance avec une situation réelle serait purement fortuite...

**85 ans.** Madame est en pleine forme. Louissette vit seule, dans sa belle maison familiale. L'âge est là et on ne sait jamais : Louissette s'abonne donc à un dispositif de télévigilance. Un peu fatiguée, elle s'offre aussi les services d'une femme de ménage, quatre heures par semaine via des titres-services. Il y a parfois des frais inattendus : le docteur, les médicaments... Bilan : son grand âge coûte 1.002 euros par mois à Louissette. A côté de ce montant, la Wallonie intervient à concurrence de 226 euros

pour l'aide à domicile, et le fédéral à hauteur de 78 euros pour les frais de santé. Total : 1.306 euros.

**86 ans.** Ses proches sont inquiets : Louissette perd un peu la tête. Rien de grave, mais une aide familiale vient désormais prêter huit heures par semaine chez la vieille dame, en plus de la femme de ménage et de la télévigilance. La contribution de Louissette grimpe à 1.230 euros par mois. Mais c'est l'intervention régionale qui explose : une aide familiale est largement (28,5 euros par heure) prise en charge par la Wallonie, ce qui porte la contribution à 1.213 euros. L'apport du fédéral (soins médicaux) n'évolue pas.

**87 ans.** La situation de Louissette ne

s'arrange pas. Mais l'octogénaire n'en démord pas : elle veut rester chez elle. La dépendance s'accroît. La famille se réunit et prend une décision radicale : une personne rémunérée dormira chaque nuit chez Louissette, pour éviter tout accident. Un service qui coûte très cher, surtout lorsqu'il s'ajoute à tous les autres déjà évoqués. La note de la doyenne grimpe d'un coût à 3.464 euros par mois auxquels il faut ajouter plus de 2.530 euros à charge de la Wallonie. Et toujours 78 euros pour le fédéral...

En deux ans, la détérioration de l'état de santé de Louissette, maintenue à domicile, a donc provoqué une inflation des coûts, de 1.306 à 6.072 euros par

Pas facile de choisir une fois que le grand âge arrive : mieux vaut-il rester à domicile ou rejoindre une maison de repos ? © PHOTONNEWS.

WALLONIE

### L'assurance autonomie reste d'actualité

Le changement de majorité en Wallonie a laissé au second plan le débat sur la mise en place d'une assurance autonomie à charge de chaque citoyen adulte. Sous le gouvernement PS-CDH, ce dossier cher aux humanistes avait fait l'objet d'un accord pas simple à obtenir : 50 euros par an et par adulte pour financer les services d'aide à domicile pour les aînés comme la prise en charge en institution. En début d'année toutefois, ce projet avait subi une décélération spectaculaire : plus question d'instaurer cette assurance en 2017 en raison de la complexité de sa mise en œuvre.

L'assurance autonomie figure toujours dans la Déclaration de politique régionale du gouvernement MR-CDH. Mais la formule imaginée par Maxime Prévot donnait des boutons aux libéraux quand ils étaient dans l'opposition. Le MR y voyait un « impôt déguisé », et les libéraux détestent les impôts, c'est bien connu.

« Une assurance qui va tout régler, on se moque du monde. C'est du cynisme humaniste ! », avait-on encore entendu côté bleu.

Depuis lors, MR et CDH ont convoqué, et le ton n'est plus le même parmi les libéraux. « Le gouvernement arrêtera les contours précis de cette politique nouvelle dans les meilleurs délais », lit-on dans l'accord de majorité, plutôt sobre sur le sujet.

Désormais en charge du dossier, la ministre Alda Greoli (CDH) a confirmé cette semaine que l'assurance autonomie suit son cours. Elle compte sur l'exercice 2018 pour mener à bien le parcours législatif. Et puis quoi ? Une entrée en vigueur juste avant les élections régionales pour cet « impôt déguisé » ? On veut voir ça... L'opposition PS et Ecolo, elle, doute déjà de l'aboutissement du projet.

E.D.

mois au total.

**89 ans.** Il a fallu se résoudre à placer Louissette en institution. Deux options se présentaient aux proches : la maison de repos classique ou la maison de repos et de soins. La deuxième solution a été retenue en raison de l'état de santé de la dame. Elle est globalement moins chère que le maintien pur et dur à domicile évoqué ci-dessus : 3.786 euros. Mais dans ce cas de figure surtout, Louissette ne doit plus déboursier que 1.495 euros par mois. A l'inverse, la Wallonie continue à « casquer » : 2.181 euros. Même le fédéral doit y aller davantage de sa poche : 110 euros, pour des frais de kiné. ■

E.D.